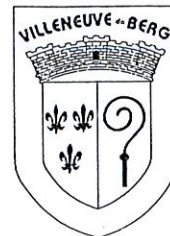


Aujourd'hui, les quatre tours des anciennes murailles deviennent fenêtres sur l'avenir d'une ville nouvelle

## MAIRIE VILLENEUVE DE BERG

26 AOÛT 2020

Il y a 7 siècles...trois fleurs de Lys pour le Roi, la crosse de l'Abbé pour les moines. Une naissance pleine de promesses



### AVIS DE PUBLICITE AUX ASSOCIATIONS POUR LE RENOUVELLEMENT DES ADMINISTRATEURS NOMMES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VILLENEUVE DE BERG

#### AVIS D'APPEL DE CANDIDATURE AUX ASSOCIATIONS PARTICIPANT A DES ACTIONS D'ANIMATION, DE PREVENTION ET DE DEVELOPPEMENT SOCIAL DANS LA COMMUNE DE VILLENEUVE DE BERG

##### Madame le maire informe

Suite aux élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020, il est procédé au renouvellement du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de Villeneuve de Berg, lequel anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.

Administré par un conseil d'administration, le CCAS est un établissement public administratif doté d'une personnalité juridique de droit public et ainsi d'un budget propre.

##### En application des articles L 123-6, R 123-11 et R 123-12 du Code de l'Action Sociale et des Familles :

Ce conseil d'administration présidé par le maire est composé à parité d'élus municipaux et de personnes nommées par le maire parmi les personnes « *participant à des actions d'animation, de prévention et de développement social dans la commune* »

Parmi ces personnes, doivent figurer obligatoirement et au minimum :

- un représentant des associations qui oeuvrent dans le domaine de **l'insertion et de la lutte contre les exclusions**
- un représentant des associations familiales désigné sur proposition de **l'Union Départementale des Associations Familiales**
- un représentant des associations de **retraités et de personnes âgées** du département
- un représentant des associations de **personnes handicapées** du département

Lesdites associations sont les bienvenues pour candidater et proposer les personnes susceptibles de les représenter au sein du conseil d'administration du CCAS

Elles sont invitées à adresser à Madame le maire une liste comportant au moins 03 personnes (sauf impossibilité dûment justifiée). Les associations ayant le même objet peuvent proposer une liste commune.

Pour être recevables, les candidatures devront concerner des personnes :

-dûment mandatées par l'association pour la représenter, étant établi que l'association doit avoir son siège dans le département de l'Ardèche

-menant des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune

-qui ne sont pas fournisseurs de biens ou de services au CCAS, n'entretiennent aucune relation de prestation à l'égard du CCAS

-qui ne sont pas membres du conseil municipal

Les mandats des administrateurs élus et nommés du conseil d'administration courent jusqu'aux prochaines élections municipales

#### **DELAI IMPERATIF**

**Les listes des personnes présentées par les associations concernées devront parvenir à Madame Sylvie DUBOIS maire de Villeneuve de Berg impérativement avant le samedi 19 SEPTEMBRE 2020**

**(mairie de Villeneuve de Berg 07170 11 rue Notre Dame BP 33)**

Sylvie DUBOIS

Maire de Villeneuve de Berg

